

NOTES

Un nouvel occupant en Bretagne : le Vison d'Amérique

Le Vison sauvage d'Europe (*Mustela lutreola*) a été plusieurs fois signalé en Bretagne (cf. *Penn ar Bed*, n° 44) mais beaucoup d'inconnues demeurent à son sujet car c'est un animal nocturne, craintif et difficile à observer. Par contre depuis quelques années, le Vison américain (*Mustela vison*) échappé de visonnières, animal relativement peu farouche, se rencontre de plus en plus fréquemment le long de certaines rivières bretonnes.



Le Vison américain

A l'origine *Mustela vison* était répandu dans tout le Canada, sauf dans le Centre-Nord du pays ainsi que dans la quasi-totalité des Etats-Unis, hormis dans certaines parties du Sud-Ouest. Pour faire face aux demandes croissantes des fourreurs on commença à l'élever commercialement, en Amérique du Nord vers 1908 et, en Scandinavie, vers 1920. En Grande-Bretagne les premiers élevages s'installèrent en 1929. Inévitablement des individus finirent par s'échapper de ces élevages. Les biologistes prétendirent alors que ces animaux ne pourraient jamais survivre dans la nature à cause du climat trop humide et que, de toutes façons, ils ne seraient jamais assez nombreux pour s'accoupler. En effet la femelle n'est réceptive au mâle que quelques jours par an, entre la fin février et le début avril, et son ovulation ne se produit qu'après une stimulation sexuelle.

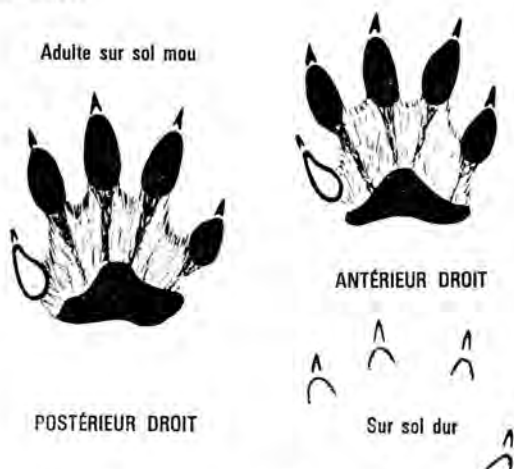
Les faits n'ont pas tardé à démentir les biologistes. Le vison d'élevage est très bien armé pour survivre dans la nature car il est issu d'une suite de sélections rigoureuses qui lui ont permis de combiner la grande taille et la forte fertilité de la race d'Alaska avec la très belle fourrure de la race du Québec. Il est si bien établi en Scandinavie qu'il s'en tue actuellement, en moyenne, 20 000 par an en Suède et 14 000 en Norvège. En Grande-Bretagne, le chiffre officiel des captures est passé de 128 en 1961 à 1 147 en 1967. En France, nous ne possédons pas de statistiques précises à ce sujet mais on peut affirmer qu'il est maintenant solidement et définitivement établi, du moins en Bretagne et fait partie de notre faune. Chez nous il n'a pratiquement pas d'ennemi, alors qu'Outre-Atlantique les populations de visons sont sévèrement contrôlées par les oiseaux rapaces et les grands carnivores. La femelle est relativement prolifique et donne naissance, d'ordinaire en mars, à 5 ou 6 petits. Personnellement j'ai observé une trentaine de visons dans la nature en 1975, dont un couple jouant avec 4 petits.

Mustela vison est un bel animal, au corps allongé et aux membres courts, qui ressemble au putois. Alors qu'en élevage il peut atteindre plus de 3 kg, il semble qu'il reste plus petit quand il vit en liberté. Ainsi, sur plus de

1 000 sujets sauvages étudiés dans les laboratoires du ministère de l'Agriculture britannique, le plus gros sujet, un mâle, pesait 1 645 g et mesurait 66 cm du museau à l'extrémité de la queue. Personnellement j'ai vu un spécimen, capturé en octobre 1974 à Locunolé (Finistère-Sud) et qui mesurait 60 cm. Les mâles sont en moyenne deux fois plus gros que les femelles.

Son pelage a une couleur extrêmement variable. Dans son pays d'origine le vison sauvage est brun foncé, presque noir. Le menton et le bord de la lèvre inférieure sont blanchâtres. En captivité, on a réussi à obtenir toute une variété de teintes de sorte que les individus observés chez nous en liberté, dans nos régions, ne présentent absolument aucune valeur.

Le vison d'Amérique est un animal peu farouche et qui semble doué d'une vue relativement médiocre car il paraît ignorer la présence d'un homme immobile. Il est surtout actif le soir mais ne craint pas les promenades diurnes. Il paraît affectionner les bords des cours d'eau bien qu'il puisse très bien vivre en l'absence de cours d'eau. Son terrier est généralement creusé entre les racines des arbres riverains et est ouvert au-dessus de la surface de l'eau. C'est un animal très à l'aise dans l'eau et qui grimpe aussi aux arbres avec beaucoup d'agilité. Ses empreintes sont semblables à celles du putois, la palmure de ses pattes postérieures ne laissant pratiquement aucune trace.



Outre-Manche, les pêcheurs se sont inquiétés des méfaits possibles du vison sur la faune piscicole, aussi a-t-on entrepris des enquêtes pour connaître son régime alimentaire. DAY et LINN examinèrent, entre 1965 et 1968, 1 165 estomacs et intestins d'animaux capturés par trappes en Angleterre et au Pays de Galles. Seuls 204 d'entre eux contenaient des restes de nourriture identifiable, les autres ayant vraisemblablement régurgité leurs aliments dans les trappes. Sur ce total, 26 contenus stomacaux seulement avaient du poisson et, chose curieuse, tous les poissons étaient des cyprinidés, même lorsque les visons avaient été capturés près des rivières à salmonidés dominants. Neuf sur dix des visons du Wiltshire avaient des écrevisses dans l'estomac.

Plus de la moitié des restes d'oiseaux identifiés étaient des oiseaux aquatiques : poules d'eau, foulques, canards. Les oiseaux étaient surtout nombreux dans la nourriture d'automne et d'hiver et les oisillons formaient une grosse proportion des oiseaux non identifiables. Les principaux mammifères trouvés étaient des rats, des lapins et des lièvres. Il y avait aussi des taupes, des campagnols et des écureuils.

De son côté ARKANDE a étudié 131 contenus stomacaux et 33 laissées de visons capturés entre 1965 et 1970 en Ecosse. Contrairement aux observations anglaises et galloises, il trouva des restes de poissons dans la moitié des cas. Les oiseaux formaient un peu plus du quart de la nourriture et les mammifères un peu moins du quart. Campagnols, musaraignes, rats bruns constituaient l'essentiel de ces mammifères. Pour les pêcheurs, le résultat le plus inquiétant de cette investigation a été que les salmonidés (saumons,

truites et ombres) constituaient près de 80 % des poissons. Ceci correspond aux études effectuées en Suède où les poissons forment la plus grosse partie de l'alimentation des visons. On s'explique mal pourquoi, dans la région plus chaude du sud de l'Angleterre, les habitudes alimentaires des visons américains en liberté sont différentes de celles des régions nordiques, mais c'est un fait.

En Bretagne, les visons ne craignent pas de s'approcher des habitations et font parfois des razzias dans les poulaillers ou les clapiers. Je connais une ferme où, 18 lapins ont été égorgés, en deux soirées, par un même vison. Je suis également persuadé que le vison s'attaque, chez nous, au rat musqué ou du moins qu'il le chasse, car celui-ci disparaît des secteurs fréquentés par les visons. Les écologistes britanniques prétendent que le vison chasse également la loutre, sans doute parce que ces deux carnivores entrent en compétition alimentaire... C'est, en effet, ce que j'ai pu observer en Bretagne où les loutres sont rares dans les secteurs habités par le vison.

Il est vraisemblable que le Vison d'Amérique ait trouvé, dans notre région, une niche écologique non entièrement exploitée par les autres carnivores. S'il parvient à réduire le nombre de poissons blancs de nos rivières à truites et à limiter la prolifération des rats musqués, le bilan de son implantation sera peut-être positif. Pour l'instant, faute d'études approfondies, il est impossible de dresser un bilan de son impact sur notre faune indigène.

P. PHELIPOT.

REFERENCES

- The Field, 5 déc. 1968. Harry V. THOMPSON - Mink, the new British beast of prey.
The salmon and trout magazine. Juillet 1974. Dr M.E. BROWN. - Feral mink and their food.

A propos de la présentation d'animaux dans les écoles

En moyenne, deux à trois montreurs d'animaux se présentent chaque trimestre dans les écoles (primaires et C.E.G.). Pour une somme allant de deux à trois francs, les élèves peuvent ainsi « voir » des animaux aux noms exotiques privés de leurs milieux naturels, à travers des barreaux ou enchaînés. Ces montreurs d'animaux se présentent toujours munis d'une autorisation en bonne et due forme de l'Inspecteur Académique, et vantent les mérites éducatifs de leurs présentations. Les directeurs d'établissements sont seuls habilités à accepter ou refuser l'accès de leur école.

Dans ces conditions, quelle attitude peuvent adopter les enseignants ?

A partir d'un projet de « déclaration universelle des droits de l'animal » (étudié à l'U.N.E.S.C.O.) préparé par le professeur G. HEUZE, directeur général de l'institut international de biologie humaine (Cf. « Nations Solidaires, n° 39, janvier 75), des enseignants, membres de la S.E.P.N.B., expliquent leur refus de favoriser les présentations d'animaux dans les écoles.

ARTICLE 1^{er}. — Tous les animaux naissent égaux devant la vie, et ont les mêmes droits à l'existence.

Or, quand 4 perroquets (importés d'Outre-mer) nous sont présentés, il faut savoir que 6 sur 10 sont morts pendant le seul trajet.

ARTICLE 2. — Tout animal a droit à la liberté. Toute privation de liberté, même si elle a des fins éducatives est contraire à ce droit.

Tout animal lorsqu'il est en captivité a le droit de vivre en un milieu aussi proche que possible de son milieu naturel.

Montrer aux enfants des animaux en cage n'est pas très pédagogique. Voilà une bien curieuse façon de leur apprendre le respect de la vie (Dr NOUET, biologiste, in « La vie des bêtes », décembre 74).

A ce sujet consulter l'arrêté préfectoral N° 90 C.A. du 24-06-74, relatif à la protection des animaux domestiques.